

# RÉSOLUTION X<sup>ème</sup> CONGRÈS UDFO75

## 7 ET 8 DÉCEMBRE 2010

### **L'indépendance est notre bien le plus précieux.**

Lors du conflit sur les retraites, l'UD FO 75 avec ses syndicats, suivant en cela l'attitude de la Confédération, a cherché par tous les moyens à préserver son indépendance tout en recherchant la nécessaire unité d'action voulue par les salariés. Au point de départ, le mot d'ordre de retrait, que la Confédération a mis en avant dès le 15 juin, a permis à toutes nos structures de s'adresser massivement aux salariés pour chercher à affirmer partout cette position et, dès lors, de débattre des moyens d'action à mettre en œuvre pour faire triompher cet objectif.

Le mot d'ordre de retrait a dépassé très largement les militants et les structures FO pour s'étendre à des militants, des syndicats, voire des fédérations d'autres syndicats, notamment CGT. L'ensemble des salariés a été confronté au refus des secrétaires généraux des autres confédérations, Chèreque et Thibault en tête, de s'engager dans cette voie, multipliant les appels à des journées saute-moutons au travers d'une « Intersyndicale », quasiment devenue une marque déposée.

La confédération tirant le bilan de ce qui s'était passé en 2009 a, à juste titre, refusé de signer des appels communs qui tournaient le dos au mot d'ordre de retrait de cette contre-réforme.

**En cela, nous avons conforté notre attachement à la nécessaire indépendance du mouvement syndical, fondement de la Charte d'Amiens.**

**Au lendemain de la formation du nouveau gouvernement, qui se définit lui-même comme un gouvernement de choc, notre liberté de revendiquer d'abord, pour négocier ensuite reste intacte.**

Le Congrès considère que toute la situation politique et sociale se concentre sur la question des retraites, prélude à la volonté de détruire l'ensemble des acquis sociaux des salariés. En conséquence, il invite toutes ses structures à prendre position dès maintenant pour l'abrogation de la contre-réforme Sarkozy-Fillon-Woerth, comme l'ont fait toutes les organisations syndicales de la Ville de Paris, hormis la CFDT.

### **Retraites**

Le Congrès exige l'abrogation de la loi SARKOZY qui, entre autres, repousse l'âge légal de départ en retraite à 62 ans et à 67 ans pour la jouissance d'une retraite sans décote, allonge la durée de cotisations, prévoit la mise en place de la retraite par points ou en comptes notionnels, c'est à dire la remise en cause du régime par répartition.

Le Congrès réaffirme ses revendications : **blocage à 40 ans pour l'objectif d'un retour à 37,5 années pour une retraite à taux plein**, en référence au dernier congrès confédéral. Le Congrès considère que ce combat est nécessaire aussi pour favoriser l'emploi des jeunes.

## Résolution X<sup>ème</sup> congrès de l'UD FO 75

Le Congrès revendique :

**pour le secteur privé, le retour au calcul de la retraite sur la base des 10 meilleures années et l'indexation des retraites sur les salaires, le maintien des points validés (chômage, maladie, maternité, invalidité), les majorations familiales de l'ARRCO et de l'AGIRC.**

**pour le secteur public, le maintien du code des pensions civiles et militaires qui constituent un élément essentiel du statut de la fonction publique.**

Le Congrès condamne toute tentative commune entre le Gouvernement, le patronat et la CFDT pour « mettre à plat » tout notre système et mettre en place un système par points ou en comptes notionnels, induisant un calcul sur toute la durée de la carrière et sur les seules périodes d'activité, et entraînant au minimum une baisse de 30% des pensions.

Le Congrès, conscient que ce dossier n'est pas clos, réaffirme que seul un rapport de force fondé sur la grève interprofessionnelle permettra d'obtenir satisfaction.

Le congrès réaffirme les revendications dont FO est porteuse et s'oppose :

- **au passage de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 60 à 62 ans (de 55 à 57 ans pour les personnels de la Fonction publique en service actif),**
- **au passage de l'âge de la retraite sans décote de 65 à 67 ans,**
- **à l'augmentation du nombre d'annuités de cotisation pour une retraite à taux plein. Non aux 41,5 années, 40 ans, c'est déjà trop,**
- **à la suppression de la retraite à jouissance immédiate après 15 ans de Fonction publique pour les mères de famille ayant élevé 3 enfants...**
- **à la remise en cause du Code des pensions civiles et militaires de l'Etat avec le projet de constitution d'une caisse de retraites pour les fonctionnaires.**
- **à la baisse de salaire des fonctionnaires par l'augmentation de 3% de la « retenue pour pension »**
- **à la mise en place dès 2013 de la retraite par points ou en comptes notionnels.**

### Services publics

Le Congrès réaffirme son attachement au statut général de la fonction publique garant de l'indépendance des fonctionnaires.

**Il condamne la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et la réforme de l'administration territoriale de l'Etat qui conduisent à un démantèlement des services publics et à des dizaines de milliers de fermetures de postes. Il soutient toutes les initiatives prises par les différents syndicats pour s'y opposer.**

Le congrès s'oppose à la politique visant à ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux dans l'ensemble de la fonction publique, au nom de la réduction des déficits publics. Le Congrès s'oppose en

## Résolution X<sup>ème</sup> congrès de l'UD FO 75

particulier à la mise en œuvre de la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) qui veut rentabiliser la santé au détriment des malades et des agents hospitaliers par la mise en place des ARS.

De même, le Congrès s'oppose au changement de statut de « la Poste » notamment par la création d'une société anonyme, première étape vers une privatisation, comme il s'oppose à la création d'un EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) pour la SNCF.

Le congrès condamne le recours aux PPP (Partenariats Public/Privé) qui accompagne le désengagement de l'Etat et remet en cause le statut des agents, ceux en poste comme ceux qui vont être recrutés.

Il rappelle sa condamnation de la fusion ANPE/UNEDIC en Pôle Emploi et revendique le maintien et le respect de la Convention Collective signée par FO et l'application de l'accord local de Paris qui la garantit.

Le congrès exige le maintien des garanties statutaires pour les agents publics.

Fidèle à son mandat, FO revendique « le meilleur des deux », conformément à l'engagement de l'Etat, non tenu à ce jour. Le congrès demande le maintien des métiers respectifs et condamne la mise en place de l'entretien initial diagnostic (EID) dans l'intérêt des personnels et des demandeurs d'emploi.

Le congrès rappelle sa condamnation de la fusion imposée entre Impôts et Trésor public, fidèle à la séculaire séparation de l'ordonnateur et du comptable et s'oppose à l'installation des services des impôts des particuliers (SIP) emblème de cette fusion. Il condamne par avance toute volonté de recourir à la retenue à la source. Le congrès revendique que tous les agents restent fonctionnaires d'Etat pour ceux qui le sont, et puissent le devenir pour ceux qui sont non titulaires, dans le cadre de leurs missions assurées dans la Fonction publique de l'Etat.

Le congrès demande l'abrogation de la loi « mobilité » du 3/08/2009 et de ses décrets d'application permettant le licenciement des fonctionnaires.

Le congrès demande l'abrogation de la LOLF qui, par ses objectifs imposés à chaque crédit et par l'application de la « fongibilité asymétrique », contribue à la mise en œuvre de la RGPP et de la privatisation de la Fonction publique.

Le congrès s'oppose à la mise en place de la concurrence, notamment dans les transports publics et à toute filialisation, prélude aux privatisations des entreprises publiques (comme à la RATP et à la SNCF). Il exige le maintien des services publics de transport des voyageurs et des marchandises combattus par la Commission européenne.

Le congrès s'inquiète de la réforme des collectivités territoriales et de son application qui risque à terme d'anéantir les services publics dont celui de la Culture. En effet les moyens alloués par les collectivités territoriales sont menacés par les modalités de décision et de financement prévues.

## Résolution X<sup>ème</sup> congrès de l'UD FO 75

### Ecole

Attaché à l'école laïque et républicaine fondée sur la transmission des connaissances, le Congrès condamne toutes les mesures qui, dans l'Éducation Nationale, conduisent progressivement à la remise en cause de la laïcité, à la privatisation, sous couvert de régionalisation, de « discrimination positive », de promotion de « l'autonomie » et de « pouvoirs accrus » des chefs d'établissement.

Le Congrès de l'UD FO 75 s'oppose aux conclusions du rapport Reiss sur la « gouvernance » de l'école visant à placer les établissements scolaires sous la tutelle des collectivités locales et en conséquence à remettre en cause le statut des enseignants.

Le Congrès, alerté sur les conséquences des contre-réformes en cours dans l'Education nationale, se prononce contre toute tentative de remettre en cause le statut des enseignants au travers d'une pseudo-réforme des rythmes scolaires.

Il condamne la mise en place du nouveau recrutement des enseignants (masterisation) et se prononce pour le retour à une formation diplômante et le rétablissement du statut de fonctionnaire stagiaire. Il dénonce la mise en cause de la formation continue des enseignants par la mise en place d'une formation à distance au détriment d'une formation en présence de formateurs et hors du temps de travail.

Il revendique le rétablissement du nombre de places aux concours de recrutement d'enseignants.

Il exige l'arrêt des suppressions de postes, d'heures, de classes, de filières, et tout particulièrement le maintien de la formation professionnelle initiale au sein des Lycées Professionnels.

Le Congrès de l'UDFO 75 dénonce les tentatives d'annualisation des services des enseignants dans le cadre de l'autonomie des établissements et réaffirme la nécessité de défendre, maintenir les garanties statutaires de chaque corps. Le congrès se prononce contre les fermetures, fusions-restructurations d'écoles ou d'établissements du second degré annoncées à Paris.

**Le congrès s'insurge contre les déclarations du ministre Chatel se « félicitant » que la loi de Finances rompe pour la première fois avec « l'égalité de traitement ». C'est l'inverse des valeurs de laïcité et d'égalité de traitement sur tout le territoire que défend la CGT-FO.**

### Salaires

**Le Congrès revendique l'augmentation du pouvoir d'achat par l'augmentation générale des salaires et des pensions**, facteur de justice sociale et de relance économique, ainsi que de financement de la protection sociale collective. C'est pourquoi le Congrès invite tous ses syndicats à demander l'ouverture immédiate de négociations pour l'augmentation générale des salaires et s'oppose à toute individualisation des salaires, notamment par l'instauration du salaire « au mérite » et des primes de « performance »

## Résolution X<sup>ème</sup> congrès de l'UD FO 75

Le Congrès estime que les systèmes d'intéressement, de participation et d'épargne salariale ne peuvent se substituer aux augmentations de salaires. Le Congrès invite donc ses syndicats à la plus grande prudence en ce domaine.

### Contrat de travail

**Le Congrès affirme son attachement au CDI qui doit rester la forme unique de contrat de travail.**

Il condamne la généralisation de la précarité, en particulier pour la jeunesse, notamment par la multiplication de stages non rémunérés. Il condamne également la précarisation sous toutes ses formes qui oblige les salariés, notamment dans le commerce, à accepter de travailler le dimanche et les jours fériés, et à subir de plus en plus souvent des ouvertures avancées et fermetures retardées, précarisant ainsi la vie familiale, associative, sociale et personnelle.

Le Congrès condamne la volonté commune du Gouvernement et du patronat de créer un contrat unique assoupli qui sonnerait le glas du CDI.

Le congrès condamne l'auto-entrepreneuriat, formule qui remet en cause le salariat lui-même et impose la concurrence entre les travailleurs.

Le Congrès condamne toutes les pratiques visant à remplacer le CDI par des formules instituant la précarité sous toutes les formes, conduisant à l'exclusion de dizaines de milliers de salariés, en particulier dans la jeunesse. Il déclare que, comme pour le CPE en 2006, tout devra être mis en œuvre pour faire échec à ces projets.

Jusqu'à récemment, le CDD dit d'usage et les annexes 8 et 10 équivalaient de fait à un CDI pour les salariés intermittents. Le congrès condamne les accords MEDEF-CFDT de 2003 et 2006 qui remettent en cause les annexes 8 et 10 et les nouveaux dangers qui pèsent sur elles. Le congrès condamne la généralisation des feuillets « GUSO » se substituant au contrat de travail dans le secteur du spectacle.

### Emploi

Le Congrès constate que la crise en cours a provoqué une augmentation considérable du chômage et de nombreuses fermetures d'entreprises. Depuis le dernier congrès de l'UD en décembre 2007, le nombre de chômeurs de 1<sup>ère</sup> catégorie est passé de 75 000 à plus de 100 000 à Paris, sans compter les radiations et déductions abusives.

Dans de nombreuses entreprises, les employeurs ont procédé en priorité au licenciement des salariés précaires et des plus âgés. Cette situation confirme le bien fondé de notre opposition au développement des « emplois seniors » dont l'objectif est d'accompagner l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de la retraite à 62 ans, dispositif renforcé avec l'annonce du chef de l'Etat du développement du contrat de transition professionnelle, de la systématisation de l'alternance et des contrats aidés.

## Résolution X<sup>ème</sup> congrès de l'UD FO 75

Ainsi, le Congrès revendique des négociations pour pérenniser les dispositifs de « pré-retraites » et ainsi faciliter l'emploi des jeunes.

Le Congrès refuse la fermeture des entreprises qui souvent sont délocalisées. Il considère que l'Etat doit prendre toute sa place pour empêcher ce dumping social et pour préserver les secteurs clés de l'économie, y compris par leurs nationalisations pour garantir l'emploi.

### **Protection sociale collective et paritaire**

Le Congrès constate que depuis 1995 nos systèmes de protection sociale gérés paritairemment, le plus souvent construits par notre organisation, sont en cours de destruction.

La baisse des prestations, en particulier pour l'assurance-maladie, vise à transférer aux mutuelles - au prix d'augmentations de cotisations et/ou de baisses de prestations - les remboursements maladie. Cette pratique tend à favoriser les assurances privées, et conduit ainsi à une médecine à deux vitesses.

La mise en oeuvre de la loi Bachelot, dite loi HPST, a amené à la constitution des Agences régionales de santé, nouvelles tutelles régionales sur les établissements sanitaires et les organismes d'assurance maladie, menaçant à terme l'unité de gestion nationale des caisses d'assurance maladie et y compris leur existence même.

Le congrès dénonce la Loi de financement de la sécurité sociale 2011 qui poursuit et intensifie la politique de déremboursement des soins et actes médicaux, de restriction des dépenses de santé et d'étranglement budgétaire des organismes de sécurité sociale qui se traduit par de brutales réductions des effectifs.

Le congrès dénonce la politique engagée par l'Etat et la CNAM avec la COG (Contrat d'Objectifs et de Gestion) 2010/2013 prévoyant au titre d'économies budgétaires :

- 3950 suppressions de postes dans la seule branche maladie
- 200 000 m<sup>2</sup> de réduction des surfaces immobilières

Le congrès combat cette politique de réduction des coûts et des moyens qui remettent une nouvelle fois en cause les conditions d'accueil des assurés sociaux parisiens et empêchent les personnels de l'assurance maladie de remplir l'ensemble de ses missions.

Face à cette politique mise en oeuvre par les Agences régionales de santé, le congrès exige le remplacement de tous les départs dans les organismes d'assurance maladie et le maintien de leurs missions.

En particulier, le congrès prend acte du maintien, en Ile-de-France, de la Caisse régionale d'assurance maladie alors qu'ailleurs les CRAM ont été transformées en Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT). Cependant, l'UD FO veillera au maintien des missions de la CRAMIF et du Service Médical de l'Assurance Maladie, directement menacées par l'existence de l'ARS.

Notamment, le congrès s'inquiète de la refonte de l'offre de soins à Paris qui menace les Centres de santé de la capitale, en premier lieu ceux de la CRAMIF, de la CPAM et du département de Paris.

## Résolution X<sup>ème</sup> congrès de l'UD FO 75

De la même façon, le congrès se prononce pour le maintien des établissements sanitaires et médico-sociaux gérés par l'Assurance maladie (UGECAMIF).

Le congrès de l'UD FO 75, avec la Confédération, prend acte de la prolongation jusqu'au 30 juin 2011, du dispositif AGFF et continue de revendiquer son intégration à l'AGIRC et l'ARRCO.

Le congrès dénonce l'accroissement des charges de travail dans les CAF, dû notamment aux réductions d'effectifs mais également résultat des différents transferts décidés par l'Etat : RSA, ....

Le Congrès rappelle que notre organisation s'est opposée, à juste raison, à la fusion des ASSEDIC avec l'ANPE. Il constate que la création de « Pôle Emploi » aboutit à l'étatisation du régime paritaire d'assurance chômage. Cette fusion a gravement désorganisé l'accueil, le traitement et l'indemnisation des chômeurs engendrant des retards de paiement et provoquant des situations dramatiques.

La Convention expirant au 31 décembre 2010, le congrès revendique l'amélioration de l'indemnisation des chômeurs face à l'augmentation du chômage. Il s'oppose à toute sous-traitance des missions de Pôle Emploi, parfois au nom de la RGPP, considérant que les cotisations des salariés doivent bénéficier aux chômeurs et non aux officines privées.

Le congrès dénonce les suppressions de postes dans les URSAFF aggravant les conditions de travail des personnels et ayant pour effet un développement des risques psycho-sociaux.

Sans sous-estimer les multiples problèmes soulevés par la dépendance, le congrès dénonce la volonté du gouvernement de rompre avec les principes de solidarité et de prise en charge mis en place en 1945.

Le congrès considère que la dépendance doit relever uniquement de la solidarité intergénérationnelle au sein de la Sécurité sociale et des services publics. Il s'oppose à la création du 5<sup>ème</sup> risque. Il revendique l'embauche en CDI de salariés handicapés avec l'accessibilité totale du poste de travail.

Le congrès demande, pour la scolarisation des élèves handicapés, la création de tous les postes d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) nécessaires, avec un vrai statut de fonctionnaire en lieu et place des contrats précaires actuels. Il demande le rétablissement de toutes les structures de soins adaptées aux enfants handicapés.

### **Représentativité et indépendance syndicale**

Le Congrès de l'UD FO 75 réaffirme que les travailleurs ont besoin d'une organisation libre et indépendante. C'est pourquoi il condamne la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale, produit de l'accord passé entre le MEDEF, la CGPME, la CGT et la CFDT.

Le Congrès alerte l'ensemble des syndicats sur l'importance de l'échéance du 20 octobre 2011. Au nom de la transcription dans la fonction publique de la loi du 20 août 2008, cristallisé dans les accords de Bercy, que n'a pas signé FO, l'ensemble des agents des fonctions publiques d'Etat et hospitalière sont appelés à participer à un scrutin pour élire des représentants à des Comités Techniques (qui ne

## Résolution X<sup>ème</sup> congrès de l'UD FO 75

sont plus paritaires) et qui auront pour vocation de se substituer aux CAP, donc à la défense des garanties statutaires.

Les tenants de l'Intersyndicale (notamment CFDT, CGT et FSU) ont décidé de faire un test de cette élection qui déterminera la représentativité et le droit syndical.

**Force Ouvrière n'a pas signé ces accords et continue de les condamner. Pour autant, en liaison avec les Fédérations concernées, toutes les structures FO s'engagent dès à présent dans la bataille pour les élections du 20 octobre 2011, à commencer par la constitution des listes.**

Le Congrès de l'UD FO 75 demande l'abrogation de la loi de 2008 ainsi que l'abrogation des accords dits de « Bercy » débouchant sur la loi du 5 juillet 2010 portant sur «la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique » et le retour à la libre désignation des délégués dans le public comme dans le privé. La volonté du Gouvernement, du patronat, de la CGT et de la CFDT de « restructurer » le mouvement syndical contre les travailleurs et la liberté syndicale s'est traduite à l'occasion des récents événements par la tentative de créer une « Intersyndicale » permanente.

A l'inverse, le Congrès de l'UD FO 75 fait siennes les déclarations du Secrétaire Général de la Confédération du 30 novembre à propos de la déclaration de « l'Intersyndicale CFDT-CGT-FSU-Solidaires-UNSA » du 29/11.

*« . S'agissant du texte que nous n'avons donc pas approuvé, nous vous rappelons que **FORCE OUVRIERE** conteste la logique et les modalités de la construction européenne qui fait la part belle au capitalisme financier et à la soi-disant libre concurrence. [...].*

*Nous vous signalons enfin que cette intersyndicale se réunira à nouveau le 13 décembre pour actualiser les déclarations de 2009 et que **FORCE OUVRIERE** n'y assistera pas.*

*Il nous importe, en effet, de conserver notre liberté d'action et de comportement et de développer nos revendications. Encore une fois, nous ne confondons pas unité d'action et unicité syndicale.»*

En effet, l'action commune est souhaitable dès lors que les objectifs revendicatifs sont communs et qu'un accord suffisant existe sur les moyens à mettre en œuvre pour obtenir satisfaction.

Au contraire, l'unicité syndicale, que tentent de mettre en œuvre les dirigeants de la CGT et de la CFDT, conduit à terme, comme au plan international, au syndicat unique opposé à la liberté de choix, donc à la démocratie.

Cette volonté d'étouffer la liberté s'est heurtée à notre Confédération qui, comme en 1947, a défendu courageusement la démocratie. **Le Congrès exige l'abrogation de la loi du 20 août 2008 et, pour défendre l'indépendance syndicale, il invite tous ses syndicats à intensifier la campagne de syndicalisation à la CGT Force Ouvrière pour préserver et garantir le syndicalisme libre et indépendant.**

Adoptée à l'unanimité à Paris, le 8 décembre 2010